

### Accueil durant les vacances scolaires

du 1<sup>er</sup> au 19 juillet et du 12 au 16 août 2024



## Lieu d'accueil:

APEMS Croset-Parc Ch. du Parc 1c 1024 Ecublens





	Nom de l'enfant:	
)	Prénom de l'enfant:	
)	Né/e le: Allergies/autres:	
)		
}	Représentant légal Nom du parent :	
	Prénom du parent:	
1	Adresse:	
)	NPA:	
)	Localité :	
<i>(</i>	Adresse mail:	
7	N° de tél.:	
	j'autorise la Commune à prendre des photos des activités sur lesquelles mon enfant apparaît de façon reconnaissable.	
}	j'autorise d'ores et déjà la Commune à utiliser ces photos dans le cadre de la promotion officielle des activités des centres aérés à travers les différents canaux de diffusion utilisés par la Commune.	
)	Par ma signature, j'atteste que mon enfant est assuré en cas de maladie et d'accident et est au bénéfice d'une assurance RC pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers.	
,	Date:	
}	Signature du représentant légal:	

# Calendrier

~~~	~~~				
Cochez vos choix	de 8h00 à 18h00	de 8h00 à 13h00	de 13h00 à 18h00		
Lundi 1.7		journée			
Mardi 2.7		Accueil à la journée			
Mercredi 3.7					
Jeudi 4.7		Accueil à la	journée		
Vendredi 5.7					
Lundi 8.7		Accueil à la	journée		
Mardi 9.7		Accueil à la	journée		
Mercredi 10.7					
Jeudi 11.7		Accueil à la	journée		
Vendredi 12.7					
	~~~				
Lundi 15.7		Accueil à la	journée		
Mardi 16.7		Accueil à la	journée		
Mercredi 17.7					
Jeudi 18.7		Accueil à la	journée		
Vendredi 19.7					
	~~~				
Lundi 12.8		Accueil à la	journée		
Mardi 13.8		Accueil à la	i journée		
Mercredi 14.8					
Jeudi 15.8		Accueil à la	i journée		
Vendredi 16.8					

Août

8h00 - 13h00: Frs 50.-

**Tarifs** 

13h00 - 18h00: Frs 50.-8h00 - 18h00: Frs 90.-

Le repas est compris dans l'horaire du matin et de la journée complète.



#### Annulation

Une fois l'inscription confirmée, aucun remboursement n'est envisageable, sauf sur présentation d'un certificat médical.

### Inscription

L' inscription se fait uniquement en l'envoyant par courriel à l'adresse ecoles@ecublens.ch

Le nombre de places disponibles est limité, l'inscription sera prise en compte par ordre d'arrivée et doit parvenir au Service des Activités Scolaires et Parascolaires SASP au plus tard le 14 iuin 2024.

L'inscription sera prise en compte uniquement pour les enfants fréquentant déjà un réfectoire de la Commune d'Ecublens et d'un degré scolaire de 3 à 6P.

Une confirmation sera adressée par couriel durant la semaine du 17 au 21 juin 2024.

#### Dommage

Tout dommage effectué durant la prise en charge sera facturé au représentant légal.

### Acceptation des clauses

En transmettant l'inscription au SASP, le représentant légal accepte toutes les conditions mentionnées dans les chapitres: inscription. tarifs et conditions.

#### **Paiement**

Le paiement de la facture se fait à réception.



Tout renseignement complémentaire désiré peut être obtenu à l'adresse: ecoles@ecublens.ch ou par téléphone au 021 695 33 94.